



La Présidente

PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL

[REDACTED]  
[REDACTED]  
24 RUE DU COMMANDANT GUILBAUD  
75016 PARIS

Par Porteur

*Références à rappeler dans toute correspondance :*  
CTX 2013-017  
2012-358C

Paris, le

07 NOV. 2013

[REDACTED],  
Je fais suite à la décision n°2013-015 que j'ai prise le 29 août 2013 mettant en demeure le Paris Saint-Germain Football (ci-après le « PSG Football ») ainsi qu'aux échanges qui ont suivi.

Au regard des éléments de réponse apportés, je vous informe que j'ai décidé de procéder à la clôture de votre dossier ainsi que de la procédure de contrôle n°2012-358C.

Je prends acte que vous avez adressé à la Commission deux demandes d'autorisation, conformément à la mise en demeure.

Enfin, s'agissant du second manquement, je prends acte des éléments que vous m'avez communiqués.

Le service des sanctions reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie, [REDACTED] d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés  
8 rue Vivienne CS 30223 75083 PARIS Cedex 02 - Tél: 01 53 73 22 22 - Fax: 01 53 73 22 00 - www.cnil.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les données nécessaires au traitement des courriers et des dossiers de formalités reçus par la CNIL sont enregistrées dans un fichier informatisé réservé à son usage exclusif pour l'accomplissement de ses missions. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au correspondant informatique et libertés (CIL) de la CNIL.